



Commission des dynamiques territoriales

2121 - Immobilier d'entreprises

Soutien à l'immobilier d'entreprises - Bâtiment relais à Wisches

Rapport n° CP/2015/547

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement pour le financement de la construction d'un bâtiment-relais sur la zone d'activité de Wisches.

Le projet

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a été saisie d'une demande de prise en charge d'un bâtiment-relais sur la commune de Wisches par la société DELABLI SAS.

La société DELABLI exploite depuis 1990 sur le site de Wisches, une usine spécialisée dans la transformation de saumons entiers en tranches « traiteur » de saumon fumé. Elle traite actuellement en moyenne 28 tonnes de saumons par jour. Les produits sont vendus soit sous la marque DELPIERRE, soit sous la marque de distributeur des moyennes et grandes surfaces.

La société DELABLI souhaite faire de son site de Wisches un site d'excellence et pérenne pour la fabrication de tous les produits issus de la matière saumon. Cela nécessite une extension des bâtiments pour accueillir le transfert d'activité et développer les espaces nécessaires à la fabrication de nouvelles gammes de produits.

Le coût du programme est évalué à 1 350 000 € HT pour 836 m² de locaux à construire.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a accepté de porter une opération d'immobilier d'entreprise sous forme d'atelier relais et sollicite une aide financière de l'Etat, du Département et de la commune de Wisches.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, maître d'ouvrage, restera propriétaire du bâtiment et conclura avec l'entreprise un bail avec option d'achat.

Le financement

Une subvention du Département est sollicitée pour ce projet à hauteur de 125 000 €, conformément au montant inscrit au contrat de territoire, par la mobilisation du dispositif départemental en faveur de la création des bâtiments-relais.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du contrat de territoire de la Vallée de la Bruche 2010-2016. Le dossier de subvention a été déposé par le maître d'ouvrage après la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements. Il y a donc lieu d'appliquer la décote générale de 20% et de recalculer la subvention prévisionnelle. Celle-ci s'élèverait ainsi à 100 000 €.

L'opération, d'un montant global de 1,35 M€, est financée comme suit :

Commune de Wisches	100 000 €
Département	100 000 €
Etat (DETR)	600 000 €
CCVB (emprunt)	550 000 €
Total :	<u>1 350 000 €</u>

Incidences financières :

En cas d'accord avec la proposition ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme (AP) suivante :

AP : HOTELPEPI 2015/1 « R 2015 Hôtels entreprises »

Montant de l'AP : 250 000 €

Montant disponible de l'AP : 100 000 €

Crédits proposés : 100 000 €

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, l'intervention du Département en ce domaine est possible jusqu'au 31 décembre 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 100 000 euros à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour la construction d'un bâtiment-relais sur la zone d'activité de Wisches,

- d'approuver la convention financière correspondante, et d'autoriser son président à la signer.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY